



Crowe

BCZ'

BECOUZE

34, rue de Liège
75008 PARIS



PRICEWATERHOUSECOOPERS

AUDIT

541, rue George Méliès -
bâtiment M'Otion
34000 MONTPELLIER

S.A. MEDINCELL

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR L'ÉMISSION DE BONS DE SOUSCRIPTION
D'ACTIONS AVEC SUPPRESSION
DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 30 SEPTEMBRE 2026**

28^{ème} et 30^{ème} résolutions

Becouze

34, rue de Liège
75008 Paris

PricewaterhouseCoopers Audit

541, rue Georges Méliès
Complexe 7 Center / Bâtiment M'Otion
34000 Montpellier

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission de bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription

Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2026 - 28^{ème} et 30^{ème} résolutions

MEDINCELL S.A.

3, rue des Frères Lumière
34830 Jacou

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par l'article L. 228-92 et les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider une émission avec suppression du droit préférentiel de souscription de bons de souscription d'actions ordinaires (les "Bons"), réservée :

- À toute personne physique ou morale en relation d'affaires avec la société ou l'une de ses filiales, tout partenaire stratégique de la société, industriel ou commercial du secteur pharmaceutique, toute personne liée par un contrat de services ou de consultant à la société ou à l'une de ses filiales,
- Aux actionnaires, dirigeants ou salariés de ces personnes dans le cas de personnes morales,
- Aux personnes exerçant des responsabilités dirigeantes au sens de l'article 3 § 25 du règlement n° 596/2014 sur les abus de marché, mandataires sociaux ou salariés de la société ou de ses filiales,

pour un montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme fixé à 4 % du capital social déterminé au moment de l'attribution des Bons, étant précisé que le nombre de Bons pouvant être émis en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond global visé à la 30^{ème} résolution, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 18 mois, la compétence pour décider une émission et supprimer votre droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Nous vous signalons que le rapport du Conseil d'administration ne comporte pas l'indication des modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre, prévue par les textes légaux et réglementaires.

Par ailleurs, les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci, et par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'administration.

Fait à PARIS et MONTPELLIER, le 30 juillet 2026

Les Commissaires aux Comptes

BECOUZE

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

 Rémi SOURICE

R. SOURICE
Associé

 Cédric MINARRO

C. MINARRO
Associé